

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 519

présenté par
Mme Taillé-Polian

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À la première phrase de l'alinéa 9, supprimer les mots :

« service national universel, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement le groupe "Écologiste-NUPES" souhaite supprimer la mention au service national universel (SNU).

Le Service National Universel est un outil de militarisation de la jeunesse coûteux et inadapté, qui va à l'encontre des valeurs d'émancipation promues d'ordinaire par la notion d'engagement, qu'il soit associatif, politique ou syndical.

Le SNU a déjà montré ses limites lors des périodes d'expérimentation : il ne permet en aucun cas de créer des mixités, de construire des moments d'apprentissage au faire-ensemble, c'est-à-dire décider et agir collectivement. Il impose, ordonne, range et ne s'adresse qu'à une partie minoritaire des jeunes car l'engagement n'existe pas sous la contrainte.

Encore récemment, 17 jeunes ont été hospitalisés après un bivouac. Cet « incident » succède à de très nombreux cas de malaises, de violences physiques et psychologiques de la part des encadrants.

Nous proposons donc que le budget du SNU soit ré-alloué au financement de l'éducation populaire et à des mesures réellement utiles aux jeunes, comme une allocation d'autonomie de 1102€ par mois.